



Débat d'orientations Budgétaires 2026

Conseil municipal du 18 décembre 2025
Commune d'Avermes

Sommaire

	<i>page(s)</i>
Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires	3
I – Le cadre de l'élaboration du budget 2026	5
1.1 Aperçu de l'environnement macro-économique	5
1.2 Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités	6
II – Rétrospective financière des années 2020 à 2025	8
III – Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2026	15
3.1 Les recettes de fonctionnement	15
3.2 Les dépenses de fonctionnement	16
3.3 Les recettes d'investissement	19
3.4 Les dépenses d'investissement	19
IV – Les budgets annexes	20
4.1 le budget annexe Isléa	20
4.2 Le budget annexe les portes d'Avermes	20
Conclusion	21

Présentation du budget et du Débat d'Orientations Budgétaires

Introduction :

La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Etre informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- S'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Il est proposé :

- D'étudier le contexte international et national imposé et ses conséquences ;
- De préciser la situation financière de la Commune d'Avermes ;
- De présenter les projets pour l'année 2026 et leurs répercussions sur le budget.

La préparation budgétaire

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

A noter que le vote du budget doit intervenir avant le 15 avril de l'année N (la date limite est reportée au 30 avril si l'assemblée délibérante doit être renouvelée).

Le débat d'orientations budgétaires :

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités (Régions, Départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements) et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Véritable outil de prospective, il constitue un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif. En cas d'absence de débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Une note explicative de synthèse (rapport) doit être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

L'article 107 de la loi NOTRe (« amélioration de la transparence financière »), en date du 7 août 2015, a modifié l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant le débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport doit ainsi désormais comprendre pour les communes dont la population est comprise entre 3500 habitants et 10 000 habitants, les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport devra donner lieu à un débat au conseil municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, débat acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote par lequel l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Dans ce sens, la Loi NOTRe impose que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires soit mis en ligne sur le site internet de la commune.

Enfin, le rapport est obligatoirement transmis au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi.

L'exposé ci-dessous tient lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le présent rapport présentera plusieurs parties :

-  Le cadre de l'élaboration du budget 2026,
-  la rétrospective financière des années 2020 à 2025,
-  les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2026.

I – Le cadre de l’élaboration du budget 2026 :

1.1 – Aperçu de l’environnement macro-économique

Faire un rappel du contexte économique permet d’éclairer les conditions d’exécution du budget à venir. En effet, l’environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

• *L’environnement International*

La croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) devrait atteindre 3.2% pour 2025, légèrement en deçà de la progression de 3.3% enregistrée en 2024 mais tout de même stable compte tenu de l’anticipation de la hausse des droits de douane et de l’amélioration des conditions financières mondiales.

A ce jour, les perspectives de croissance pour 2026 sont identiques à l’échelle mondiale à savoir une croissance mondiale du PIB de 3.1% attendue en 2026 mais de nombreuses incertitudes demeurent avec notamment une intensification des tensions commerciales, une politique migratoire restrictive des Etats-Unis engendrant une réduction de la main d’œuvre étrangère, une dette publique mondiale conséquente limitant les marges de manœuvres des gouvernements pour faire face à de nouveaux chocs et toujours un contexte de vieillissement démographique augmentant les dépenses.

S’agissant de l’inflation globale, elle devrait passer de 3.4% en 2025 à 2.9% en 2026 pour les pays du G20 en raison du fléchissement de la croissance économique et de l’atténuation des tensions sur le marché du travail.

• *L’environnement Européen*

L’économie européenne a connu une progression modeste de croissance de 1.4% en 2025 et les prévisions pour 2026 sont identiques voire en légère baisse à 1.2%.

S’agissant du taux de chômage dans l’ensemble de la zone euro, il s’est stabilisé à 5.9% de la population active en 2025 et devrait se maintenir à ce niveau en 2026. Cependant, le déficit budgétaire de la zone euro devrait atteindre 3.2% du PIB en 2025 contre 3.1% en 2024 puis 3.3% en 2026 malgré cette accélération de la croissance en raison de la détérioration des finances publiques et de la hausse des dépenses dans de nombreux pays. L’inflation, devrait rester autour de l’objectif de la banque centrale Européenne avec un taux de 2.1% attendu en 2025 et de 1.9% en 2026.

Les incertitudes persistantes concernant la politique commerciale continuent de peser sur l’activité économique et les droits de douane et autres restrictions pourraient freiner la croissance dans l’Union Européenne plus que prévu.

• *L’environnement national*

La croissance Française devra atteindre au moins 0.7% en 2025 et 0.9% en 2026 et ce, quel que soit le budget 2026 qui sera adopté par le gouvernement selon la Banque de France compte tenu que l’économie française est plutôt résiliente.

S’agissant du déficit, le projet de loi de finances 2026 prévoit une réduction sensible du déficit public à 4.7% du PIB en 2026 mais des incertitudes demeurent compte tenu de l’instabilité politique du pays.

Les prix repartiraient cependant à la hausse à 1,3% en 2026 contre 1% en 2025 en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 3 345.8 milliards d’euros fin juin 2025, soit 114% du PIB. Pour 2026, 300 milliards d’euros devraient être empruntés. S’agissant du déficit public qui atteint 5.4% du PIB en 2025, il devrait baisser à moins de 5% du PIB en 2026 suivant les déclarations du 1^{er} ministre du 14 octobre 2025 qui souhaite conserver cet objectif pour espérer atteindre celui de 3% en 2029. Cependant, les débats budgétaires actuels inquiètent les spécialistes sur notre capacité à maîtriser les dépenses.

L’objectif du PLF 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 et en discussion à l’assemblée du 24 octobre au 23 novembre, repose principalement sur 3 priorités :

- financer les ambitions stratégiques du pays
- préserver notre modèle social
- redonner à l’état des marges de manœuvre budgétaires.

Ainsi, dans l’attente du vote définitif du budget 2026 par les parlementaires qui doit intervenir au plus tard le 23 décembre, l’examen se poursuit par le Sénat jusqu’au 15 décembre, précision que la date limite pour déposer un projet de loi spéciale si le PLF 2026 ne pouvait être promulgué avant le 1^{er} janvier est fixée au 19 décembre.

1.2– Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités :

Le projet de loi de finances rejeté en 1^{ère} lecture par les Députés le 22 novembre, qui est examiné par le Sénat jusqu’au 15 décembre et qui doit être adopté définitivement au plus tard le 23 décembre, est marqué par une baisse des dépenses de l’Etat hors défense nationale et des hausses de recettes fiscales.

Pour les collectivités, elles seront associées aux efforts de maitrise du déficit public avec un effort budgétaire très conséquent demandé qui se traduit par un gel prolongé des dotations, des restrictions fiscales et des ajustements de compensations, autant de mesures qui risquent d’affaiblir les finances locales, de freiner les investissements publics et de restreindre encore l’autonomie financière des collectivités pourtant garantie par l’article 72-2 de la constitution.

Sont notamment envisagés le doublement du Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) et la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d’euros. Depuis 2025, il est en effet prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d’atteindre 12% d’augmentation en 2028 pour réduire le déficit de la CNRACL. Cumulées, ces mesures font que la contribution des collectivités locales à l’effort budgétaire de 2026 est manifestement disproportionnée, représentant plus du double des 2,2 milliards demandés en 2025.

• Les concours financiers de l’Etat aux collectivités :

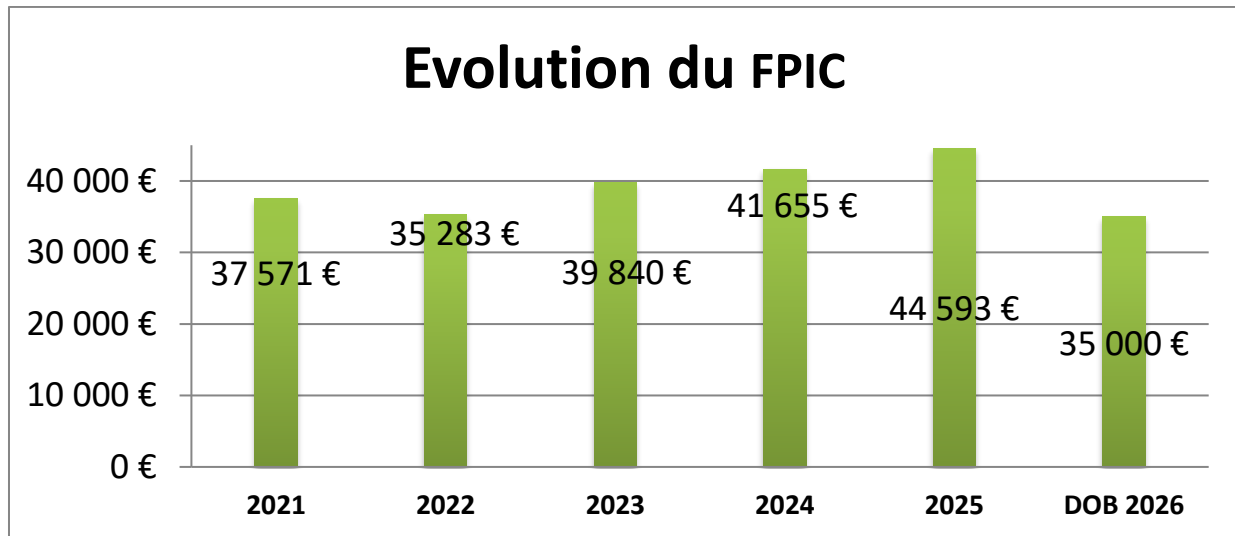
Concernant la DGF, la commune d’Avermes devrait probablement encore subir un écrêtement comme en 2025 au titre de la contribution au redressement des finances publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
DGF	148 484	121 090	80 402	85 721	83 560	56 558	30 000
Variation annuelle	- 25 058 €	-27 394 €	-40 688 €	+ 5 319 €	-2 161 €	- 30 002 €	- 26 558 €
% variation	- 14,44 %	-18,45 %	- 33,60%	+6,62 %	- 2.52%	- 32,32 %	- 46.96 %

● La péréquation :

Le versement des dotations de l'État s'accompagne toujours de la progression de la péréquation verticale. **Dans le contexte d'incertitude et par principe de prudence, la commune d'Avermes budgétisera vraisemblablement la somme de 65 000 € au titre de la DSR en 2025 ayant perçue la somme de 71 171€ en 2025.**

En ce qui concerne la péréquation horizontale, la commune d'Avermes a été bénéficiaire d'un reversement 44 897 €, d'un prélèvement de 304€, soit un FPIC net de 44 593 €, suite à l'éligibilité de la communauté d'agglomération après redécoupage communautaire en 2017. **Pour 2026, la ville d'Avermes fera vraisemblablement le choix d'inscrire un reversement net de 7000 € et une recette de 42 000€. En effet, une intercommunalité « standard » peut passer d'un reversement l'année N à un prélèvement l'année N+1.**



● La fiscalité :

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les contribuables en 2023. En compensation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties continue d'être transférée aux communes, avec une prise en compte des bases issues des avis d'imposition supplémentaires 2020 émis entre 2021 et 2023 comme réclamé par l'AMF, et une part de TVA reversée au Département en compensation.

Pour 2026, la revalorisation des valeurs locatives serait de 0,9% compte tenu de l'indice des prix de fin décembre et le produit des impôts directs locaux attendu sera vraisemblablement de 2 490 000€ environ au titre du budget 2026.

● Automatisation du FCTVA

L'article 251 de la loi n° 202-1721 de finances pour 2021 a mis en place l'automatisation de la gestion du FCTVA. La réforme prévoit une transmission automatique des données budgétaires et comptables exécutées par les collectivités locales. Les données budgétaires et comptables sont issues de l'application Hélios de la DGFIP et transmises vers l'application ALICE de la préfecture, pour traitement par les services préfectoraux. Pour rappel, en investissement, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) correspond au « remboursement de la TVA » facturée sur les dépenses réelles d'investissement réalisées deux années auparavant ou à titre dérogatoire, l'année précédente pour les collectivités engagées dans le Plan de relance pour l'économie de 2009/2010.

Le taux de compensation forfaitaire serait pour l'instant maintenu à 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2025 mais qui ne pourraient plus être que des dépenses d'investissement et non plus des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

II – Rétrospective financière des années 2020 à 2025

Malgré un contexte financier contraint, la commune d'Avermes conserve une santé financière satisfaisante et a poursuivi sur les 5 dernières années ses investissements au service de la population.

Elle a ainsi axé la plupart de ses dépenses d'investissement sur la revitalisation du centre-ville, la végétalisation des espaces publics, la voirie communale et la rénovation énergétique des bâtiments publics. En fonctionnement, elle a veillé à la réduction de ses dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de pilotage des ressources humaines et de veille sur les charges à caractère général.

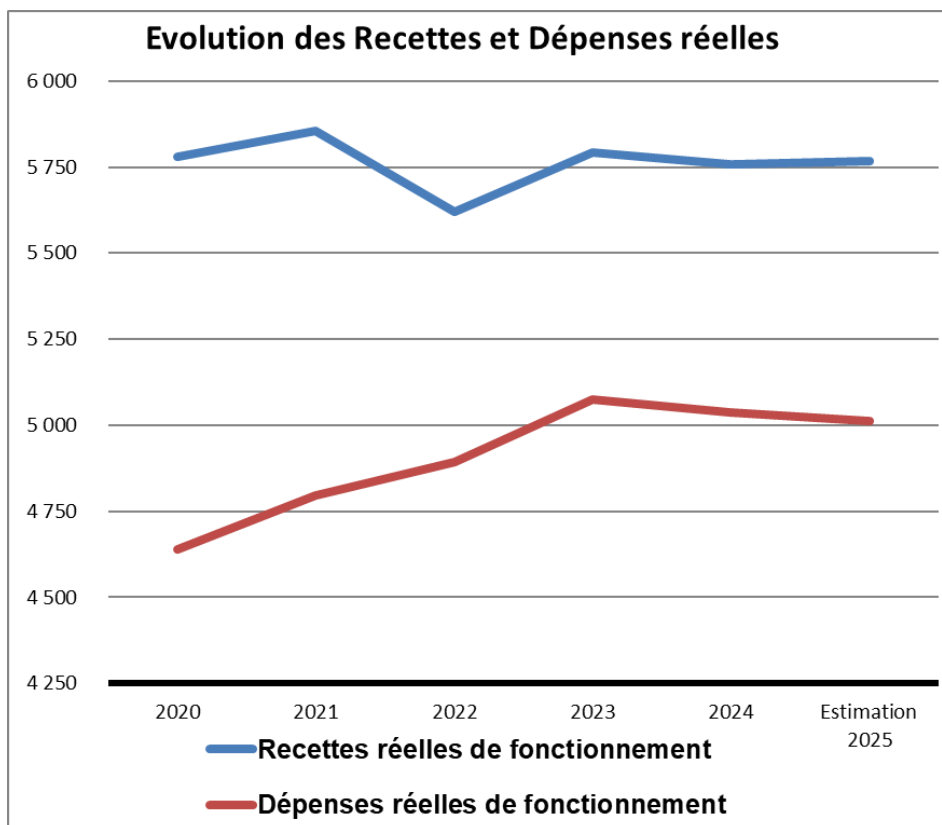
S'agissant du fonctionnement, les recettes principales de 2020 à 2025 évoluent comme suit :

- La fiscalité reversée par la communauté d'agglomération est en baisse : en effet, si l'attribution de compensation (1 378k€) demeure inchangée avec uniquement la diminution due à la contribution versée au SDIS directement par l'EPCI, la dotation de solidarité communautaire abaissée à 50 000€ environ à compter de 2024 a été réduite de moitié suivant les nouveaux critères retenus par l'EPCI ;
- Les produits fiscaux bénéficient du dynamisme des bases et de la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat alors même que les taux d'imposition n'ont pas augmenté ;
- Les dotations et participations sont en baisse.

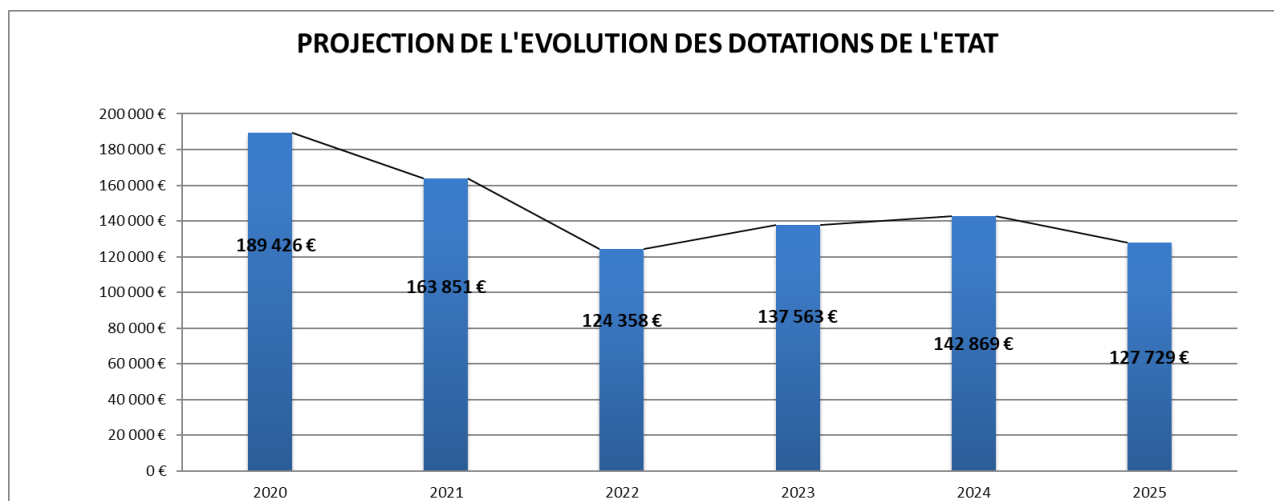
Les dépenses principales de 2020 à 2025 évoluent comme suit :

- Augmentation des charges de personnel en raison de la revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023, de l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents au 1^{er} janvier 2024, de l'évolution de carrière des agents et de l'augmentation des cotisations patronales malgré une réduction des dépenses de personnel par une diminution des remplacements et une veille accrue sur les heures supplémentaires
- Augmentation des charges à caractère général liée à la forte inflation subie (énergie, alimentation, produits d'entretien...)
- Nouvelle ligne budgétaire concernant la participation communale au titre de l'équilibre financier du budget annexe d'ISLEA et du budget autonome du CCAS avec celui annexe de la résidence du parc.

Recettes en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Recettes réelles de fonctionnement	5 779	5 856	5 621	5 793	5 757	5 769
Evolution annuelle en %	-0,41%	1,33%	-4,01%	3,06%	-0,62%	0,21%
Dépenses en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	4 640	4 797	4 894	5 076	5 037	5 011
Evolution annuelle en %	1,60%	3,38%	2,02%	3,72%	-0,77%	-0,52%



Le graphique ci-dessous démontre la perte progressive des dotations versées à la commune par l'Etat de 2020 à 2025 :



Les principales ressources de fonctionnement sont en effet les dotations de l'État, la fiscalité des ménages, les produits issus des services et les taxes indirectes. Ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements.

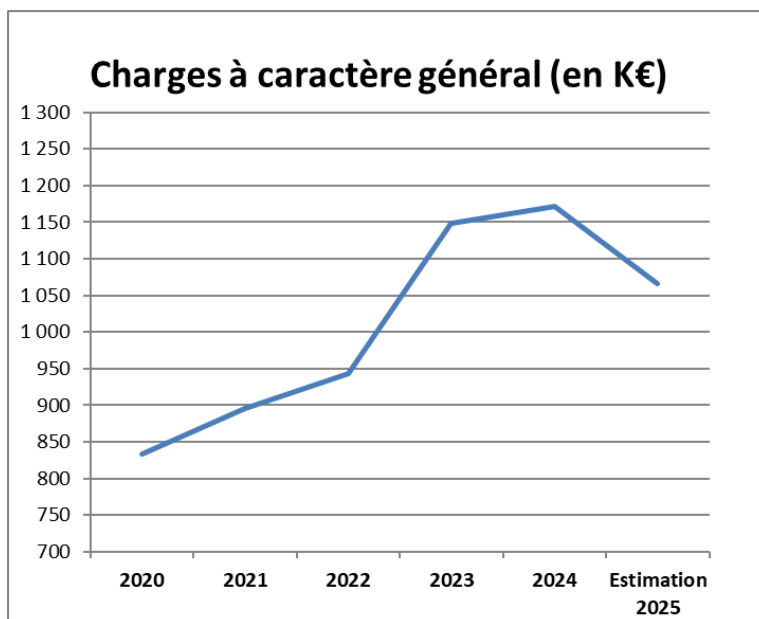
	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation réalisé 2025
DGF	148 484 €	121 090 €	80 402 €	85 721 €	83 560 €	56 558€
Droits de mutation	41 860,66 €	49 805,60 €	67 690.12 €	68 433,40 €	59 079.57 €	53 578,15€
DSR	40 942 €	42 791 €	43 956 €	51 842 €	59 309 €	71 171€
Attribution compensation	1 523 607 €	1 523 607 €	1 523 607€	1 523 607€	1 378 788€	1 378 788€
DSC	101 620 €	101 620 €	101 620€	101 000 €	50 627€	51 716 €
Compensations	91 446 €	445 066 €	476 646 €	465 152 €	484 393 €	493 994 €
TLPE	77 135 €	110 493,60 €	94 949,54 €	96 260,50 €	115 440,45	122 775.50€
Recensement						7 585€

Les dépenses de personnel augmentent en moyenne de 6.66% sur cette période de 6 ans à effectif constant, compte tenu du dégel du point d'indice des fonctionnaires 2022 et 2023, de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents en 2024 et de l'augmentation du taux CNRACL de 3 points par an sur la période de 2025 à 2028.

Charges de personnel (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Rémunérations	1911	1943	2021	1922	1947	1961
Charges patronales	781	809	834	799	802	883
autres frais assimilés	42	47	49	73	78	72
Charges patronales et frais assimilés	823	856	883	872	880	955

Les charges à caractère général augmentent de 27,82 % environ sur ladite période, compte tenu notamment de l'inflation subie sur la majeure partie des dépenses depuis 2022 et malgré une légère baisse en 2025 des coûts de l'énergie :

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Charges à caractère général (en K€)	834	896	943	1 148	1 171	1 066



Les principales autres charges de gestion évoluent comme suit :

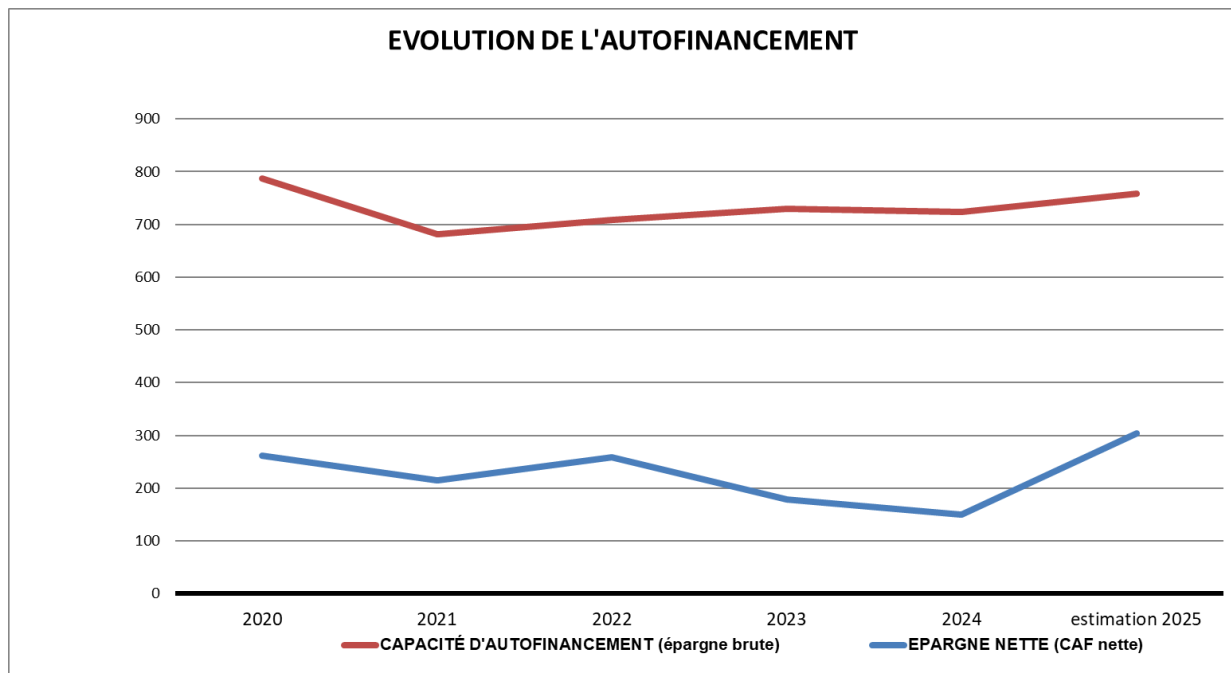
	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation BP 2025
Associations	59 k€	64 k€	81 k€	78 k€	99 k€	99,9 k€
CCAS	81 k€	236 K€	197 K€	180 K€	179 K€	190 K€
DSP ALJA	193 K€	179 k€	128 K€	159 k€	173 K€	163,6 K€
SDE 03	178 K€	161 K€	163 K€	144 K€	127 K€	108 K€
Islea	131 K€	140 K€	116 K€	212 K€	208 k€	220 K€

S'agissant de l'épargne, l'épargne de gestion évolue à la baisse entre 2020 et 2024 compte tenu notamment de la baisse des dotations de l'Etat et du choix de ne pas impacter les taux d'imposition. Cependant et compte tenu de la baisse des charges d'énergie, il est estimé une hausse de l'épargne de gestion en 2025.

Évolution de l'épargne (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Epargne de gestion	1191	1071	1039	973	842	848
Capacité d'Autofinancement (brute)	756	681	737	729	723	759
Epargne nette (CAF nette)	291	213	225	178	149	304

Depuis 2021, il est constaté une hausse de l'épargne brute. Quant à l'épargne nette, elle fluctue en fonction des nouveaux emprunts réalisés et de l'augmentation du capital restant dû qui en découle. En 2025, il est constaté une hausse de l'épargne nette du fait de la fin de plusieurs emprunts. Au dernier compte financier disponible (2024), la capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 723 k€ et l'estimation 2025 est de 759 k€ mais reste à confirmer.

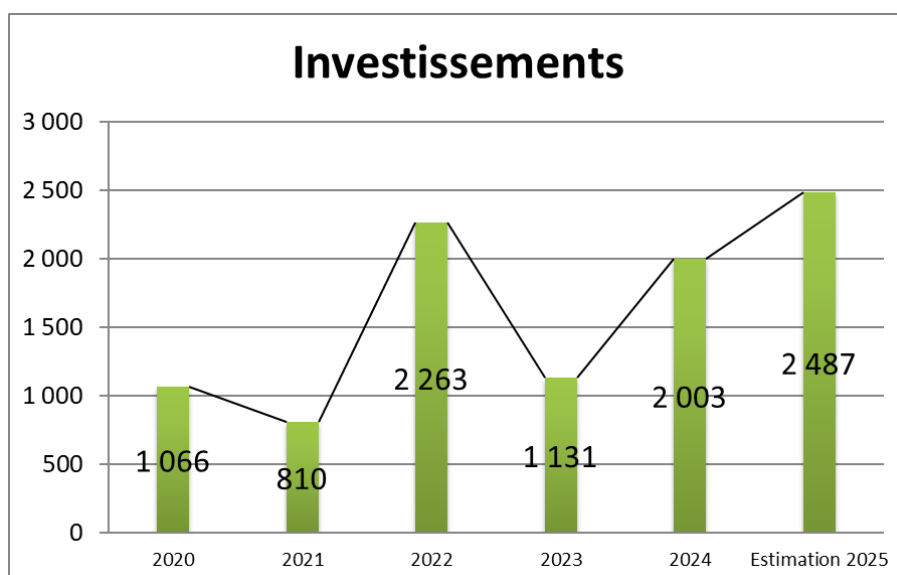
Le graphique ci-dessous expose l'évolution de la CAF brute sur les 5 dernières années. L'estimation de la CAF nette pour 2025 serait de 304 K€, par rapport aux derniers éléments disponibles.



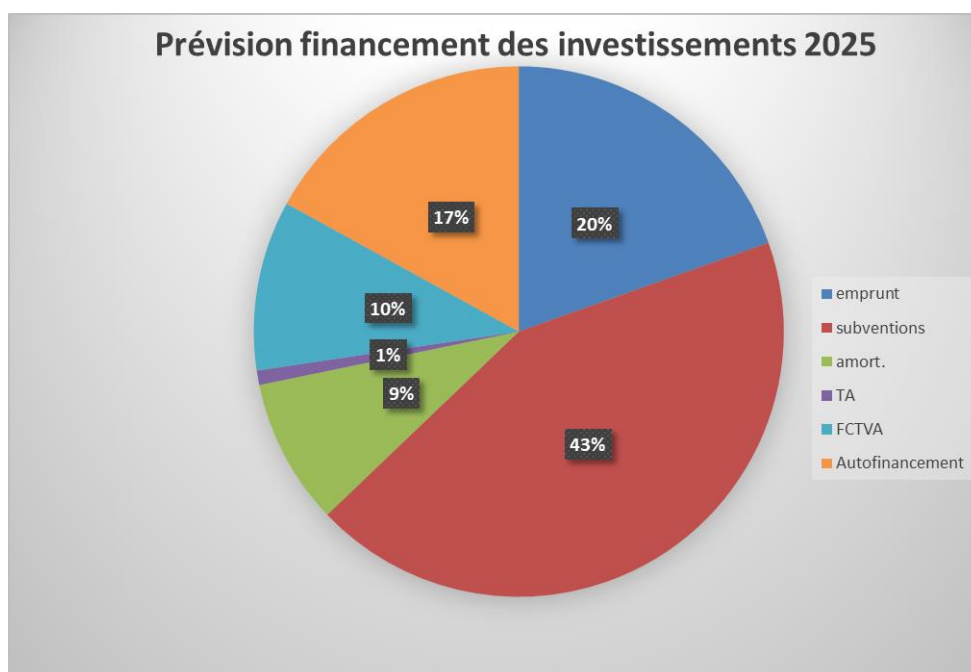
S'agissant de l'investissement, de nombreux projets ont été réalisés sur le mandat dont notamment :

- L'ouverture en 2021 de la résidence du parc nécessitant une participation communale plus importante au budget du CCAS
- La réalisation d'un parc éco-sensoriel au droit de la résidence
- La réalisation de nombreux travaux de réfection de voirie avec mise en place d'aménagements de sécurité routière
- L'installation de toilettes automatisées en centre-ville
- L'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain avec installation d'un city stade
- Les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux dont ceux du groupe scolaire Jean Moulin et du complexe administratif de la mairie
- L'aménagement et la végétalisation de la place des Portes d'Avermes, de la rue de la laïcité et de la place de la supérette, de la place Claude Wormser, de la montée avenue des Isles et des arrières des Portes d'Avermes
- La construction du Point Commun en lieu et place de l'ancien Presbytère et l'aménagement de ses abords
- L'aménagement de la rue du 8 mai
- La rénovation des éclairages des courts de tennis et de football
- La végétalisation des cours d'écoles et de l'accueil de loisirs
- La réfection de nombreuses toitures de bâtiments communaux
- La mise en place d'un système de vidéoprotection
- La poursuite de la réalisation de la ZAC Cœur de ville avec l'engagement de la dernière phase fin 2025
- La plantation d'arbres et d'arbustes
- L'aménagement du parking de Pré Bercy à finaliser début 2026

Pour 2025, le montant total des dépenses d'investissements 2025 (hors dette) est estimé à 2 487 k€. De tels investissements ont pu être réalisés avec un emprunt court terme de 600 000€.



S'agissant des recettes d'investissements 2025, il est important de souligner qu'à ce stade de l'année, les subventions n'ont pas toutes été versées mais représenteraient 43% des recettes ce qui est conséquent. Ainsi, le financement des investissements 2025 détaillé dans le graphique ci-après serait le suivant :



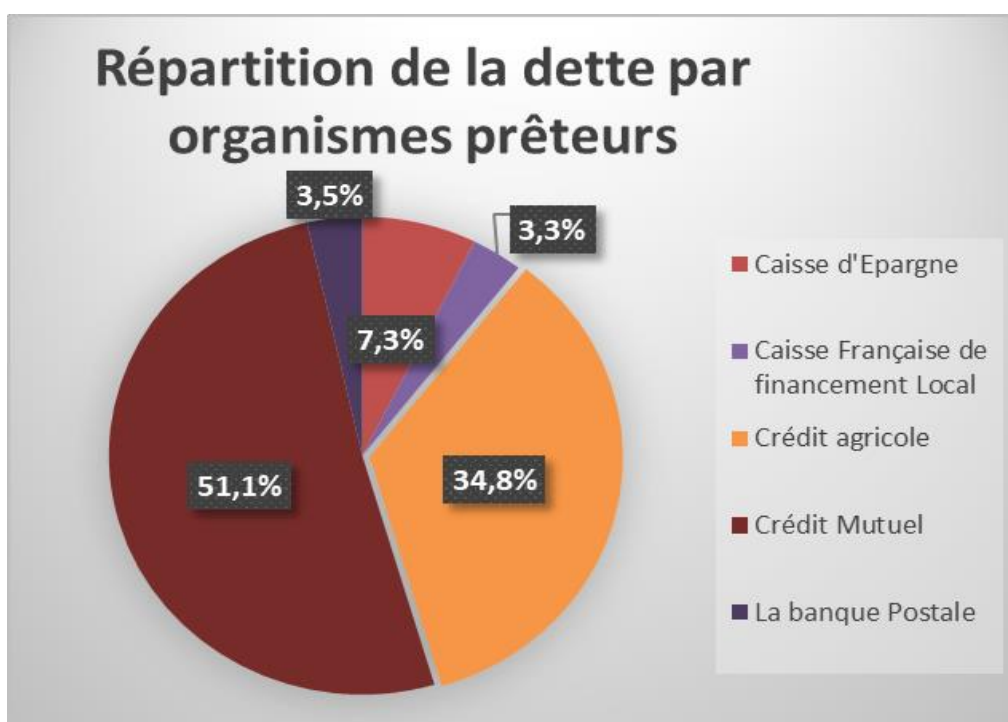
La dette globale a diminué de 174 000€ entre 2020 et 2025. L'endettement s'établirait à 3 185 000€ environ au 1^{er} janvier 2026 et l'encours de la dette par habitant serait de 757 € au 01/01/2026 (population de référence 4206 habitants au 1^{er} janvier 2025).

	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Encours de la dette	3359	2865	3957	3708	3759	3185

L'annuité de la dette s'échelonne et se ventile comme suit en K€ :

	2020	2021	2022	2023	2024	estimation 2025
Annuités	583	532	529	623	648	533
capital	495	467	467	551	574	454
intérêts	88	65	62	72	74	79

Et la répartition par organismes prêteurs est la suivante :



III – Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s’insère le budget 2026

Le budget 2026 s’inscrit d’une part dans la poursuite des projets d’investissements initiés avec pour 2026, la rénovation globale d’ISLEA pour laquelle les études ont d’ores et déjà débutées et les travaux seront étalés sur 2026 et 2027.

Un programme pluriannuel d’investissements sera à nouveau proposé pour le budget 2026 pour anticiper la mise en œuvre de travaux et d’achat de matériel et équipements avec notamment :

- La poursuite de l’aménagement de la ZAC Cœur de ville dont la concession se termine en 2032 ;
- L’extension du système de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces publics ;
- La mise en place d’un système de contrôle d’accès ;
- La réalisation de travaux d’entretien courant de voirie en zone urbaine et rurale ainsi que sur les bâtiments communaux ;
- L’entretien du patrimoine et du matériel communal ainsi que le renouvellement de la flotte automobile.

Le financement de ces travaux sera rendu possible grâce au soutien de financeurs dont notamment l’Europe (FEDER/LEADER), le Département de l’Allier, la CAF, la Région AuRA, l’Etat, les fédérations sportives et le Centre National de la Musique. Il convient cependant de préciser que les financements sont de plus en plus réduits de la part des autorités et les critères de plus en plus drastiques ce qui ne permet pas d’avoir une visibilité certaine sur les recettes à attendre, notamment à partir de 2026.

Les autres orientations retenues découleront de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques poursuivis :

- Stabilité des taux d’imposition,
- Maintien de l’autofinancement à un niveau conséquent
- Poursuite de l’élaboration d’un PPI pour le développement de la commune

Précisément en fonctionnement, outre la stabilité des taux d’imposition, les objectifs sont une gestion rigoureuse des charges à caractère général, la poursuite de l’entretien du patrimoine communal, des équipements communaux et espaces publics, le maintien des services à la population et la poursuite du soutien aux associations, au CCAS et à l’accueil de loisirs.

Les orientations budgétaires 2026 traduisent ainsi la volonté de la commune d’Avermes de conserver une capacité financière d’actions suffisante dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuite des investissements nécessaires à l’attractivité du territoire dans un contexte budgétaire difficile et incertain. C’est ainsi que la priorité sera à nouveau donnée à la qualité de l’accueil et des services rendus par la commune, au cadre de vie et à l’animation de la vie locale mais aussi à l’entretien des bâtiments communaux.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l’année et des échéances électorales de Mars 2026, le budget 2026 sera proposé au vote en début d’année mais nécessitera des décisions modificatives en cours d’année 2026.

3.1 Les recettes de fonctionnement :

Pour financer les dépenses, la commune dispose des recettes de fonctionnement.

Les principales ressources de fonctionnement sont les dotations de l’État, la fiscalité des ménages, les produits issus des services, les taxes indirectes. Ces recettes sont complétées par l’ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements.

Comparatif de certaines recettes de fonctionnement

	2025*	Prévisions 2026
DGF	56 558 €	30 000 €
DSR	71 171 €	65 000 €
Droits de mutation	53 578.15€	40 000€
Attrib compensation	1 378 788€	1 378 788€
DSC	51 716€	50 000 €
Compensations	493 994 €	495 000 €
TLPE	122 775.50€	120 000€

*résultat arrêté au 01/12/2025 non certifié

La fiscalité locale : le maintien du gel des taux

Les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués en moyenne sur le territoire national pour les communes de même strate, de même que celui de la taxe d'habitation qui ne s'applique que sur les résidences secondaires.

En %	2023	2024	2025	2026	Commune d'Yzeure 2025	Commune de Moulins 2025
TFB	39.41% (16.54 taux communal +22.87 taux départemental)	39.41% (16.54 taux communal +22.87 taux départemental)	39.41% (16.54 taux communal +22.87 taux départemental)	39.41% (16.54 taux communal +22.87 taux départemental)	44,90%	41,55%
TFNB	35.24%	35.24%	35.24%	35.24%	47,30 %	44,74 %
THRS	16,86 %	16,86 %	16.86%	16.86%	18,60 %	18,68 %

Il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2025, les logements vacants sont assujettis à la THRS.

Pour 2026, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales devrait se situer autour de 1 % voire 0.9%. Il est cependant prématuré pour la DGFIP de transmettre la revalorisation de l'assiette à ce stade de l'année.

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

A) Des dépenses générales à maîtriser

Comme les années précédentes et en tenant compte du contexte économique général, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées.

Les charges générales

En 2026, la croissance attendue est de 0.9% et l'inflation à la hausse à 1.3% contre 1% en 2025. Le coût de l'énergie devrait stagner ce qui est positif et permettra vraisemblablement de contenir les charges à caractère général.

Les dépenses de personnel

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, la collectivité s'attachera à adapter son organisation pour une meilleure efficacité. Pour 2026, l'augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL impactera de nouveau ce chapitre. A cela s'ajoutent l'effet Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du SMIC à venir ainsi que du taux horaire et les recrutements nécessaires au remplacement des agents en maladie, en voie de mutation ou en départ à la retraite.

Mais en 2026, s'ajoute également un surcoût dû aux opérations électorales qui engendreront des heures supplémentaires pour certains agents et la nouvelle obligation pour les employeurs publics de participer à la prévoyance santé des agents en versant une participation.

Les charges financières

Pour 2026, est prévue une diminution du remboursement des intérêts qui devrait passer de 90 000€ à 65 000€.

B) Les dépenses générales liées à la dynamique des services

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation BP 2025	Prévisions 2026
Associations	58 923 €	63 740 €	80 935 €	78 117€	99 157 €	99 975€	99 900€
CCAS	81 500 €	236 000 €	197 000 €	180 000€	179 354 €	190 000€	190 000€
DSP Accueil de loisirs	192 750 €	178 500 €	128 258 €	158 743	173 216 €	163 600 €	163 600€
SDE03	178 403 €	160 832 €	163 101 €	144 190 €	127 252 €	107 937€	110 810€
ISLEA	131 480 €	139 973 €	116 314 €	211 797 €	208 485 €	220 330€	220 000€

Le soutien au monde associatif et au CCAS

➤ Le CCAS

La participation au CCAS devrait rester stable en 2026 compte tenu du taux progressif de remplissage de la résidence du parc depuis son ouverture en mars 2021.

En 2026, le CCAS poursuivra la gestion de la résidence du parc qui offre aux Avermois un mode d'hébergement non médicalisé avec logements individuels et espaces collectifs en continuité avec la recherche constante de maintien de l'autonomie des personnes âgées dans un contexte de bien vivre ensemble. Cependant, la redevance a fluctué à la hausse en raison de l'évolution du taux d'emprunt, indexé sur le livret A, contracté par le propriétaire Assemblia mais aussi avec la construction d'une véranda en 2024.

Au travers de ces actions, le CCAS poursuivra également le soutien apporté aux Seniors et aux familles que ce soit par le service de portage des repas à domicile proposé aux personnes âgées et/ou hospitalisées, la banque alimentaire, la distribution des colis de Noël aux aînés, la distribution de bons alimentaires, le soutien au transport collectif, les aides aux familles en termes de restauration scolaire, crèche, périscolaire, loyer...

➤ La vie associative

La réalisation de la halle du marché a permis à la commune de disposer d'un équipement public de qualité donnant une nouvelle impulsion au marché hebdomadaire des nouveaux producteurs et où de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année dont de nombreux marchés à thème.

Pour 2026, les rendez-vous de l'été sont reconduits par la municipalité et se concrétiseront par la production sous la halle d'artistes (concerts, théâtre...) lors d'apéros avec buvette offrant à la population la possibilité de partager un moment de convivialité.

En outre, la commune poursuit son soutien indispensable aux associations de la commune qui animent la vie locale et consolident le bien-vivre ensemble avec bien entendu, une subvention dorénavant versée à l'association Le Point Commun qui occupe le nouveau bâtiment réceptionné fin 2025.

La jeunesse, l'enfance et la petite enfance

➤ Le multi-accueil « La Souris Verte » et le Relais Petite Enfance « RPE »

L'organisation de sorties et l'achat de petit matériel par ces services seront poursuivis en 2026 et comme chaque année, des aménagements sont prévus pour améliorer l'accueil des enfants de la crèche et du RPE.

➤ Le restaurant scolaire

La commune dispose d'une cuisine centrale qui propose plus de 50% de produits bio, labellisés ou issus des circuits-courts aux enfants des écoles qui sont encadrés par les animateurs de l'ALJA et les ATSEM durant le temps de pause méridienne. En 2026, la cuisine centrale continuera à produire les repas pour les scolaires, l'accueil de loisirs, le multi-accueil, les bénéficiaires du portage de repas à domicile et les résidents de la résidence du parc en conformité avec la loi EGALIM. Une veille sur les dépenses alimentaires et les produits d'entretien sera poursuivie afin de tenir le budget alloué.

➤ Les animations jeunesse

La Commune d'Avermes dispose d'un agent en charge de concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités et projets d'animations et de loisirs en direction de la jeunesse avermoise, en collaboration avec la Junior Association qu'il anime (Squat Jeune) mais aussi le Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Au titre de l'année 2026, les actions proposées aux jeunes membres de la Junior Association se poursuivront : organisation d'un séjour ski et été, sorties et stages divers...Le recrutement d'un nouvel apprenti fin 2025 offre un renfort à l'animateur jeunesse.

➤ La vie scolaire et extrascolaire

Les investissements réalisés pour entretenir les groupes scolaires et accueillir les écoliers dans les meilleures conditions sont poursuivis par la commune. C'est ainsi qu'une partie du mobilier sera renouvelé et que des travaux seront poursuivis pour améliorer les conditions de travail dans les groupes scolaires. La commune poursuit par ailleurs son soutien aux écoles par l'acquisition de fournitures scolaires, par le versement d'une subvention pour les voyages scolaires, par la prise en charge du transport vers la piscine de Moulins et par le renouvellement des équipements informatiques. S'agissant de la vie extrascolaire, la commune poursuit la Délégation de Service Public de l'accueil de loisirs sans hébergement confiée à l'ALJA pour l'animation de la pause méridienne, des TAP et des activités périscolaires du mercredi et des vacances scolaires. La commune contribue financièrement à ce service à hauteur de 163 600 € maximum, en fonction des résultats du service présentés par le délégataire et compte tenu du versement effectué désormais directement à l'ALJA par la CAF du bonus territoire en remplacement de la prestation de service enfance jeunesse dans le cadre de la convention territoriale globale.

L'entretien de la commune

Comme chaque année, les services techniques de la commune œuvrent pour entretenir notre patrimoine communal en réalisant des travaux sur les bâtiments communaux, notamment les bâtiments scolaires, et assurent l'entretien de la voirie communale ainsi que des espaces publics. Pour 2026, de nouvelles dépenses seront assumées pour assurer le bon fonctionnement du parc automobile et le bon état des bâtiments communaux par des travaux de maintenance et d'entretien courant. Il est notamment prévu une mise aux normes des ascenseurs compte tenu de l'arrêt de la 2G.

La culture

Le soutien de la commune à la politique culturelle est prépondérant pour poursuivre les expositions proposées chaque année à la Passerelle, les animations proposées par les artistes, le renouvellement du fonds bibliothécaire, les abonnements de la médiathèque, l'atelier artistique ainsi que la manifestation des Bons Contes proposés aux enfants et les ateliers d'écriture proposés aux adultes. De plus, la commune poursuit son soutien au budget annexe d'ISLEA afin de proposer une saison culturelle riche et variée, accessible à tous.

3.3 Les recettes d'investissement :

Le financement des investissements s'effectue principalement grâce à la CAF nette, au remboursement du FCTVA sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année précédente et à la taxe d'aménagement, mais également grâce aux subventions. Le prélèvement sur la section de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui constitue l'autofinancement, sert à financer en priorité la part « capital » de l'annuité de la dette, et la part TVA des investissements directs, celle-ci étant reversée quasi en totalité année N + 1 dans le cadre du fonds de concours. L'autofinancement est une recette d'investissement constituée de l'excédent des recettes de fonctionnement, ainsi que des dotations aux amortissements.

Comparatif de certaines recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Prévisions 2026
FCTVA	278 890 €	151 196 €	101 532.07€	328 654,50 €	172 759,52 €	318 297,61 €	350 000€
TA	66 113,94 €	42 550,99 €	70 336.84 €*	96 037,04 €	118 141,84 €	26 915.44€	30 000€

*résultat arrêté au 1/12/2025

3.4 Les dépenses d'investissement :

Ces investissements sont adossés à un programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2026-2028 par lequel la commune entend poursuivre ses actions pour assurer une qualité de vie et une attractivité de la commune mais aussi pour renforcer ses actions en faveur de la transition écologique et la sobriété énergétique.

La poursuite des projets en cours

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec les participations communales pour les travaux d'aménagements paysagers de la phase 3 pour un montant de 100 000€ en 2026 compte tenu du report de la participation 2025 ;
- La finalisation de l'aménagement du parking de Pré Bercy avec les aménagements paysagers ;
- La sécurisation des espaces publics avec le renforcement de la vidéoprotection ;
- La reprise de voiries en zones urbaine et rurale ;
- La pose de volets roulants à la maternelle François Revéret ;
- La réparation des dernières toitures de bâtiments communaux endommagées par les fortes pluies subies en 2024.

Le maintien du cadre de vie et des services à la population :

- La remise en état de deux courts de tennis ;
- Le changement du mobilier du restaurant scolaire ;
- L'achat de matériel informatique pour les écoles ;
- Le renouvellement du parc automobile.
- L'acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques.

Les travaux de rénovation des bâtiments publics :

- L'engagement des travaux de rénovation d'ISLEA ;
- La mise en place d'un contrôle d'accès ;
- Le relamping de certains bâtiments communaux.

IV- Les budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes :

4.1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par trois recettes :

- les locations de salles
- la participation communale
- les entrées des spectacles

Depuis 2023, le budget spectacle de la commune est transféré sur celui d'Islea pour une meilleure cohérence dans l'analyse du coût analytique de la salle de spectacles Islea. De ce fait, les charges de personnel afférentes à l'organisation de ces spectacles sont également répercutées sur ce budget annexe et depuis 2025, le budget impression dédié à la salle de spectacles a également été transféré sur ce budget pour plus de transparence et en 2026, le budget restauration entretien de la salle. En fonctionnement, la participation communale devrait rester stable. Cependant, en investissement, une participation communale sera nouvellement inscrite compte tenu de l'inscription des travaux de rénovation de la salle ISLEA sur ce budget annexe.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation BP 2025	Prévision 2026
Subvention Communale	131 480 €	139 973 €	116 315 €	211 798 €	208 485 €	220 330 €	220 000 €

	2020	2021	2022	2023	2024	estimation réalisée 2025	prévision 2026
Location salles	12 915,65 €	9 448,49 €	26 907,94 €	30 209,90 €	30 695,20 €	36 710,32 €	30 000,00 €
recettes entrées spectacle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 533,81 €	29 385,91 €	29 901,74 €	28 000,00 €

En investissement, sont prévus en 2026 l'achat de blocs d'alimentation Led pour les projecteurs scéniques à finaliser, le remplacement du vidéoprojecteur de la grande salle et le commencement des travaux de rénovation globale du centre socio-culturel ISLEA. La participation communale sera donc conséquente pour équilibrer ce budget annexe en investissement mais dépendra des subventions qui pourraient être obtenues par la commune pour le programme de rénovation énergétique de ce bâtiment.

4.2 – Le budget annexe des Portes d'Avermes

Ce budget annexe comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision. La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndic de copropriété.

Une diminution des recettes de fonctionnement perçues issues des loyers encaissés par la collectivité est constatée en 2025 compte tenu d'un local professionnel vacant depuis mai 2025 et d'un local commercial objet d'une procédure de mise en liquidation judiciaire courant 2025. Pour 2026, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	estimation Réalisé 2025	Prévision 2026
Loyers P_A	20 500,70 €	23 609,10 €	20 605,21 €	25 893,56 €	27 157,63 €	24 824,28 €	26 600,00 €

Conclusion

Comme depuis 2020, la ville poursuivra donc en 2026 la rigueur qui s'impose pour faire face aux baisses continues de dotations depuis de nombreuses années tout en veillant à proposer des services à la population de qualité et à poursuivre son programme d'investissements nécessaire au maintien du cadre de vie des habitants.

Elle entend parallèlement diminuer sa dette afin de dégager chaque année encore plus d'épargne et n'aura d'autres choix que de réduire ses dépenses d'investissement pour se mettre en cohérence avec les objectifs de finances publiques fixées par le Parlement.

Le budget 2026 est ainsi élaboré à minima et sera complété par des décisions modificatives après les échéances électorales. Il traduit cependant la volonté de la commune de tout mettre en œuvre pour finaliser les projets engagés qui permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants et de modèle de ville verte et durable où le bien vivre ensemble reste l'objectif premier.

En définitive, le budget 2026 proposé poursuivra les objectifs suivants :

- **Gel des taux municipaux des impôts locaux ;**
- **Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;**
- **Investissements axés prioritairement sur la poursuite de l'aménagement de la ZAC Cœur de ville dont la concession se termine en 2032, l'extension du système de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces publics, la réalisation de travaux d'entretien courant de voirie, du patrimoine et du matériel communal ainsi que le renouvellement de la flotte automobile.**

Le budget prévisionnel 2026 sera soumis au prochain conseil municipal qui se tiendra le 29 janvier 2026.